

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs .....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 7
Avis aux arbitres.....	p. 8
Matchs reportés - Féminines .....	p. 9
PVs Jeunes .....	p. 13
PV Commission Litiges et Contentieux p.	20
PV Commission Respect .....	p. 25
PV Commission des Terrains .....	p. 27
Informations diverses .....	p. 33
Mini-jeu.....	p. 39

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Samedi 22 février :**

- Finales Futsal Jeunes

**Lundi 24 février :**

- Bureau Commission Départementale d'Arbitrage
- PPF U13G

**Mardi 25 février :**

- CFI U10-U13
- Commission d'Appel

**Mercredi 26 février :**

- CFI U6-U9
- Commission Sportive

**Judi 27 février :**

- CFI U14-U19
- Commission de Discipline

**Vendredi 28 février :**

- CFI Séniors
- Arbitrage – Préparation Ligue

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## FINALES FUTSAL JEUNES



**FÉVRIER 22** | COMPLEXE SPORTIF **CIVAUX** | À PARTIR DE **9H30**

**FUTSAL**

FINALES DÉPARTEMENTALES JEUNES

- 09:30** CHALLENGE FÉTIS-LAHITTE U11 GARÇONS ET FILLES
- 12:30** CRITÉRIUM U13 GARÇONS ET FILLES
- 15:00** CRITÉRIUM U15 GARÇONS ET FILLES
- 17:00** CRITÉRIUM U18 GARÇONS ET FILLES

## CAMPAGNE SUBVENTION FDVA 2

Date limite de dépôts des dossiers le 12 mars 2025  
Plus d'informations page 4

## JOURNÉE DES FÉMININES

Réponse au questionnaire  
attendue avant le  
lundi 31 mars 2025

Plus d'informations et accès au  
questionnaire page 3

## FORMATIONS

Diverses formations  
organisées par le CDOS,  
l'ASSTV et le GUID'ASSO 86  
sont disponibles pages 5 et 6



## PARTENAIRE

# Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



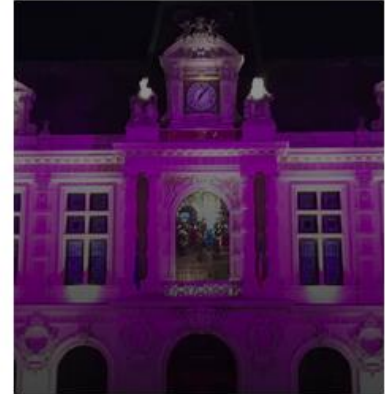
### Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



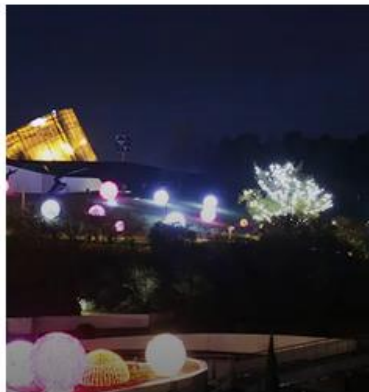
### Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



### Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



### Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



### Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



### Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/reseaux-de-lumiere/>



## AVIS AUX CLUBS

### DATES À RETENIR

- **Samedi 22 février** : Finales Futsal Jeunes
- **Lundi 24 mars** : Comité de Direction

### JOURNÉE DES FÉMININES

Cette année la journée des féminines, véritable fête départementale du football féminin se déroulera le samedi 26 avril 2025 sur les installations de Nieuil l'Espoir. Elle sera placée **sous le signe de l'amusement et sans esprit de compétition** et aura pour thème l'Euro Féminin 2025.

Les féminines licenciées ou non des catégories suivantes seront amenées à participer à des oppositions mais également à des animations :

- U6-U8F
- U9-U10F
- U11-U13F
- U15F
- U18F

**Le nombre d'engagements par catégorie étant limité à 12 équipes maximum pour les catégories U11-U13F, U15F et U18F afin de permettre un temps de jeu adapté à chaque équipe, ne perdez pas de temps pour vous engager.**

Dans un 1<sup>er</sup> temps, nous engagerons une équipe par club. Si vous souhaitez inscrire des équipes supplémentaires elles seront placées sur liste d'attente. Nous ferons un point après le 31 mars en fonction des engagements.

Pour organiser au mieux cette journée, merci de répondre au questionnaire ci-après avant lundi 31 mars 2025 : <https://forms.gle/cYcNtJUPC15uYVTV7> (merci de répondre même si vous ne souhaitez pas participer).

Celui-ci nous servira :

- à évaluer le nombre de joueuses par équipe
- à compléter les équipes si nécessaire ; la journée étant ouverte aux non-licenciées
- à créer des plateaux équilibrés, dans la mesure du possible
- à créer des groupes d'éducateurs sur WhatsApp





## PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

### **Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :**

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).

## REPRISE DES CONTRATS DE SERVICE CIVIQUE

Nous vous informons que le Gouvernement a décidé la reprise des contrats de Service Civique à partir **du lundi 24 février prochain**.

Aussi, **dès maintenant**, vous pouvez recommencer à saisir dans ELISA des contrats pour une entrée en mission à partir du 24 février.

D'ici là, les missions continuent de se dérouler normalement dans deux cas particuliers :

- 1) Les jeunes qui commencent une mission à l'international pourront le faire, et les étrangers qui, en réciprocité, s'engagent en France également.
- 2) Les missions de Service Civique prévues à Mayotte.

## LANCEMENT CAMPAGNE SUBVENTION FDVA 2

Nous vous informons que le FDVA 2025 "Fonctionnement et Projet Innovant" démarre **le 13 janvier 2025**.

**CET APPEL A PROJETS S'ADRESSE AUX ASSOCIATIONS POUR LESQUELLES LES ACTIONS SE DÉROULENT UNIQUEMENT DANS LA VIENNE.**

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au **12 mars 2025**.

Les demandes se font **exclusivement** par télé service "le Compte Asso" : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- **Le titre et l'adresse de votre RIB soit identique à votre fiche SIREN ;**
- **Le dossier déposé devra être complet (Comptes de résultats et bilan financier, budget prévisionnel, rapport d'AG et rapport d'activités)**
- **Une association ne pourra déposer qu'un seul dossier et une action (Axe 1 fonctionnement d'une action ou des activités de l'association ou Axe 2 Projet innovant)**

Documents utiles :

[La note d'orientation 2025 dans laquelle sont précisées toutes les modalités du dispositif](#)

[Le Guide pour bien se diriger sur lecompteasso](#)





## CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

### Formations professionnelles :

- Samedi 5 avril de 9h à 17h : « **Le management associatif** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Lundi 14 avril de 9h à 17h : « **La préparation mentale** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Lundi 12 mai de 9h à 17h : « **Découverte et appropriation de ChatGPT et autres IA génératives** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

### Formations de jeunes dirigeants :

*Pour contribuer au renouvellement des dirigeants du mouvement sportif*

Cette formation est constituée de 6 modules qui se déroulent en présentiel et en visio (en soirée, de 3h maximum), de janvier à avril 2025.

Même si vous avez certains modules précédents, vous pouvez vous inscrire.

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

## ASSTV – ATELIERS

### Atelier "Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels" (1/2 journée)

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont les outils incontournables de la prévention.

L'ASSTV vous accompagne dans la réalisation ou la mise en place de votre DUERP. Elle vous propose une méthode et un outil d'évaluation (OUTIL DUERP ASSTV).

- Le jeudi 27 février 2025 (9H-12H30)
- Le vendredi 25 avril 2025 (9H-12H30)

### Ateliers "Risque chimique" (1/2 journée)

Selon le code du travail, les salariés exposés aux risques chimiques doivent être sensibilisés. Repérer les expositions est une première étape pour la mise en œuvre de moyens de protection adaptés, permettant de préserver leurs santé et sécurité .

A ce titre, l'ASSTV vous propose trois « Ateliers d'une demi-journée » pour vous accompagner dans l'identification des dangers et des risques liés aux risques chimiques, la mise en place d'une démarche de prévention.

- Le jeudi 13 mars 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 12 juin 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 16 octobre 2025 ( 9H-12H)



### Atelier "Réfèrent Santé Sécurité au Travail" (sur 2 jours)

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Réfèrent Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié. A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la mise en place de vos obligations.

- Le jeudi 20 et le vendredi 21 mars 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)
- Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)

### Ateliers "Travail sur écran" (2 heures)

L'ASSTV vous propose des ateliers afin de vous accompagner dans l'identification de ces risques et la mise en place d'actions de prévention :

- Le mardi 25 mars 2025 (14H-16H)

Vous trouverez le détail de tous les ateliers sur leur site [www.asstv86.fr](http://www.asstv86.fr) ou en cliquant [ICI](#)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter sur l'adresse : [sensibilisation@asstv86.fr](mailto:sensibilisation@asstv86.fr)

## GUID'ASSO 86 – FORMATION DES BÉNÉVOLES

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation à la gestion associative pour les bénévoles et dirigeants associatifs.

Le parcours se décline en 5 modules théoriques + un stage pratique gratuit pour les bénévoles et pris en charge par Qualiopi ou OPCO pour les salariés.

Le parcours se tient à Poitiers au cours du 1er semestre 2025.

Jour 1 - **15 février 2025** – La loi 1901, principes fondamentaux, évolution et l'écosystème administratif.

Jour 2- **15 mars 2025** – L'association, son organisation et la gouvernance.

Jour 3 – **12 avril 2025** – Les finances associatives, principes de base et mobilisation des ressources.

Jour 4 – **17 mai 2025** – Les ressources humaines associatives, la place des bénévoles et autres forces vives.

Jour 5 – **14 juin 2025** – Le projet associatif et sa déclinaison en projet d'activité ou événement.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur 1 module si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire sur les 5 modules.

C'est un parcours théorique avec suivi individualisé proposé à tous les types d'associations, employeuses ou non, sans distinction de secteur d'activités.

L'objectif est d'étudier/anticiper/conforter/améliorer leur modèle socio-économique face aux fragilités potentielles ou prévues en matière de forces vives et/ou de ressources financières (fonds propres, subventions, mécénat, etc...).

Pour tous renseignements et inscription, vous pouvez contacter Monsieur Mancino Patrice à l'adresse mail suivante : [vieasso@guidasso86.fr](mailto:vieasso@guidasso86.fr)





## AVIS AUX ÉDUCATEURS



**Saison 2024 - 2025**

### CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

### CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

### FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025

*Cette formation a pour but de former les éducateurs/trices souhaitant initier et accompagner les pratiquants dans le cadre de l'entraînement des gardiens(nes) de but.*

-> <https://maformation.fff.fr/formation/32-gardien-de-but-entrainement.html>



## AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT

**Modification de l'article 23 des règlements généraux de la LFNA : FORMALITÉS D'AVANT MATCH – votée lors de l'AG du 09/11/2024**

#### **D/ Couleurs des équipes – Numérotation**

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **RECEVANT** qui change de maillots.





# MATCHS REPORTÉS

## DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

\*\*\*\*\*

SAISON 2024 / 2025

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 Féminines	<u>J 10: du 1er et 2 février 2025</u>	2 et 3 mars 2025
Départemental 2 Féminines	<u>J 10: du 1er et 2 février 2025</u>	2 et 3 mars 2025
Départemental 3 Féminines	<u>J 10: du 1er et 2 février 2025</u>	2 et 3 mars 2025

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1	/	10	02/02/25 02/03/25	29226568	Bressuire (1)	Gatnaise (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém D1	/	10	02/02/25 02/03/25	29226569	Echire St Gelais (1)	Ligugé (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém D1	/	11	09/02/25	29226571	Dissay (1)	Moncoutant (1)	Arrêté municipal	23/02/25
Fém D1	/	11	09/02/25	29226574	Gatnaise (1)	Echire St Gelais (1)	Arrêté municipal	09/03/25
Fém D1	/	12	16/02/25	29226577	Echire St Gelais (1)	Thouars (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém D2	/	11	09/02/25	29235111	Jaunay Marigny (2)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	09/03/25
Fém D2	/	11	09/02/25	29235113	St Cerbouille (1)	Vrères St Léger (1)	Arrêté municipal	09/03/25
Fém D3	/	2	15/12/24 19/01/25	30048831	Fleuré/Vernon (1)	Cenon sur Vienne (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém D3	/	3	02/02/25	30048875	Boisme Clesse (1)	Naintré (1)	Futsal	à définir
Fém D3	/	4	09/02/25	30048836	Fleuré/Vernon (1)	Chauvigny/Jardres (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém D3	/	4	09/02/25	30048876	Boisme Clesse (1)	ASM/Les Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	à définir
U15F	A	3	15/02/25	53040878	Niort St Florent (1)	Parthenay Viennay (1)	CNA U15F	29/03/25
U15F	A	3	15/02/25	53042523	Neuil L'Espoir (1)	Vouneuil/Béruges (1)	Arrêté municipal	22/02/25
U15F	A	3	15/02/25	53042524	Chamois/Chauray/Echire (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	22/02/25
U15F	B	1	25/01/25 01/02/25	53040901	GJ VVM Chauvigny (1)	Montmorillon (1)	Report de la journée	22/02/25
U15F	B	3	15/02/25	53040906	GJ VVM Chauvigny (1)	La Baie (1)	Arrêté municipal	29/03/25
U11-U13F	A	2	08/02/25	53040710	GJ Sud Haut Poitou (1)	Chamois/Chauray/Echiré (1)	Arrêté municipal	19/04/25
U11-U13F	A	3	15/02/25	53040711	Niort St Florent (1)	GJ Sud Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	03/05/25
U11-U13F	B	1	25/01/25 01/02/25	53040841	Bressuire (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Report de la journée	22/02/25
U11-U13F	B	2	08/02/25	53040845	Niort Chamois/Chauray/Echiré (2)	Boutonnais (1)	Non joué	21/02/25
U11-U13F	C	1	25/01/25 01/02/25	53040752	Loudun (1)	Venise Verte (1)	Report de la journée	22/02/25
U11-U13F	C	2	08/02/25	53040755	La Chapelle Baton (1)	Venise Verte (1)	Arrêté municipal	19/04/25
U11-U13F	D	1	25/01/25 01/02/25	53040782	Montmorillon (1)	Pays Néo Créchois (2)	Report de la journée	22/02/25
U11-U13F	D	1	25/01/25	53044805	Gati Foot (1)	Neuville (1)	Décision de la commission Litiges et Contentieux	22/02/25



U11-U13F	D	2	15/02/25	53044808	Gj Avenir 86 (1)	Gatfoot (1)	Fetis Lahitte pour Gatfoot	19/04/25
U11-U13F	D	2	15/02/25	53040788	Montmorillon (1)	Niort St Florent (2)	Fetis Lahitte pour Niort St Florent	19/04/25
U11-U13F	E	1	25/01/25 01/02/25	53044824	Cherveux (1)	Moncoutant (1)	Report de la journée	22/02/25
U11-U13F	E	1	25/01/25 01/02/25	53040812	Gj St Varaudaise (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Report de la journée	22/02/25
U11-U13F	E	2	08/02/25	53040813	Moncoutant (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	05/04/25
U11-U13F	E	2	08/02/25	53044826	Gj Espoir Nord Est 79 (1)	Gj St Varaudaise (1)	Arrêté municipal	05/04/25

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE FEMININ REMIS							
Coupe	Tour	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Coupe du Poitou	1	26/01/25	30097474	Boisme Clessé (1)	ASMLes Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	23/02/25

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	11	14/12/24	28899563	Valdivienne (1)	Usson Isle (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	22/03/25
D1	/	12	26/01/25	28899566	Fleuré (1)	Valdivienne (1)	Arrêté municipal	02/03/25
D1	/	13	1/02/25	28899575	Valdivienne (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	22/02/25
D2	A	6	27/10/24	28899735	Nord Vienne (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	23/03/25
D2	A	10	08/12/24	28899759	Availles en Châtelleraut (1)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	11	14/12/24	28899763	Jaunay Marigny (1)	Oyre Dange (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/03/25
D2	A	12	25/01/25	28899770	Oyré Dangé (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	12	26/01/25	28899768	Cernay St Genest (1)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	23/03/25
D2	A	14	09/02/25	28899784	Availles en Châtelleraut (1)	Nord Vienne (1)	Arrêté municipal	02/03/25
D2	A	14	08/02/25	28899780	Jaunay Marigny (1)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	5	20/10/24 12/01/25	28899949	St Julien L'Ars (1)	Briou St Secondin (1)	Arrêté municipal	23/03/25
D2	B	11	15/12/24	28899988	FC 3 Vallées 86 (2)	Ligugé (3)	Arrêté municipal	23/03/25
D2	B	12	26/01/25	28899992	St Julien L'Ars (1)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	02/03/25
D2	B	12	26/01/25	28899995	Chauvigny (3)	Briou St Secondin (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	12	25/01/25	28899991	St Maurice Gençay (1)	FC 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	14	09/02/25	28900005	St Julien L'Ars (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	14	08/02/25	28900002	Smarves Iteuil (1)	FC 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	01/03/25
D2	B	14	09/02/25	28900004	St Maurice Gençay (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	à définir
D3	A	10	26/01/25	28900178	St Léger de Montbrillais (1)	Avanton (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D3	A	11	09/02/25	28900182	Quinçay (1)	Coussay (1)	Arrêté municipal	09/03/25
D3	A	11	09/02/25	29018241	Vouillé (1)	St Léger de Montbrillais (1)	Arrêté municipal	09/03/25
D3	A	12	16/02/25	28900186	St Léger de Montbrillais (1)	Quinçay (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	A	12	16/02/25	28900188	Boivre (1)	Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D3	B	6	27/10/24	28900291	Leigné sur Usseau (1)	Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	02/03/25
D3	B	8	17/11/24	28900301	Ozon (2)	Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	23/02/25
D3	B	10	26/01/25	28900308	Leigné sur Usseau (1)	Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D3	B	11	09/02/25	28900314	Oyré Dangé (2)	Ozon (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D3	B	11	09/02/25	28900316	Coussay les Bois (1)	Beaumont St Cyr (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D3	B	11	09/02/25	28900313	Cenon/Vouneuil (1)	Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	08/03/25
D3	C	11	02/02/25 09/02/25	28900404	Vicq sur Gartempe (2)	Nouaillé (3)	Arrêté municipal	23/02/25
D3	C	11	09/02/25	28900403	Leignes sur Fontaine (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D3	D	9	08/12/24 15/12/24	28900520	Fleuré (2)	ACG Foot Sud (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D3	D	9	08/12/24	28900517	Château Larcher (2)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D3	D	11	09/02/25	28900530	Château Larcher (2)	ACG Foot Sud (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D3	D	11	09/02/25	28900527	Fleuré (2)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	02/03/25
D3	D	11	09/02/25	28900526	Valence en Poitou OC (1)	Smarves Iteuil (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D3	D	12	16/02/25	28900533	Lusignan (1)	Fleuré (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D3	D	12	16/02/25	28900535	ACG Foot Sud 86 (2)	Smarves Iteuil (2)	Arrêté municipal	02/03/25



D4	A	10	26/01/25	28922550	Ceaux La Roche (1)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	A	10	25/01/25	28922549	Les Trois Moutiers (1)	St Christophe (1)	Arrêté municipal	22/02/25
D4	A	10	26/01/25	28922551	Nord Vienne (2)	Moncontour (1)	Décision commission d'appel	23/02/25
D4	A	10	26/01/25	28922552	La Pallu (2)	ASM (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	A	11	02/02/25 09/02/25	28922557	Moncontour (1)	La Pallu (2)	Arrêté municipal	02/03/25
D4	A	11	09/02/25	28922553	ASM (1)	Loudun (1)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	A	11	09/02/25	28922554	Sammarcolles (1)	Les 3 Moutiers (1)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	A	11	09/02/25	28922555	St Christophe (1)	Ceaux la Roche (1)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	A	12	16/02/25	28922558	Moncontour (1)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	A	12	16/02/25	28922559	Nord Vienne (2)	St Christophe (1)	Arrêté municipal	02/03/25
D4	B	9	08/12/24	28922636	Availles en Châtellerauld (2)	Coussay les Bois (2)	Arrêté municipal	02/03/25
D4	B	9	08/12/24	28922634	Antran (2)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	01/03/25
D4	B	10	26/01/25	28922638	Coussay les Bois (2)	Thuré Besse (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	B	10	26/01/25	28922640	Ozon (3)	Availles en Châtellerauld (2)	Reporté sur place, terrain impraticable	23/02/25
D4	B	11	09/02/25	28922643	Châtellerauld Portugais (3)	Coussay les Bois (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	B	11	09/02/25	28922646	Availles en Châtellerauld (2)	Naintré (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	B	11	09/02/25	28922647	Antran (2)	St Rémy sur Creuse (1)	Arrêté municipal	08/03/25
D4	B	12	16/02/25	28922648	Antran (2)	Availles en Châtellerauld (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	C	4	13/10/24	28922698	St Savin St Germain (2)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	C	10	26/01/25	28922730	Paizay Le Sec (1)	St Savin St Germain (2)	Arrêté municipal	02/03/25
D4	C	11	09/02/25	28922733	Jardres (1)	Montamisé (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	C	11	09/02/25	28922734	Pleumartin La Roche Posay (1)	Vallée du Salleron (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	C	11	09/02/25	28922735	St Julien l'Ars (2)	Paizay le Sec (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	C	11	09/02/25	28922736	St Savin St Germain (2)	Dissay (1)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	C	11	09/02/25	28922737	Nalliers (1)	Leignes sur Fontaine (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	C	12	16/02/25	28922739	Dissay (1)	St Julien L'Ars (2)	Arrêté municipal	02/03/25
D4	D	10	26/01/25	28922819	Sevres Anxaumont (2)	Bouresse/Queaux Moussac (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	D	10	26/01/25	28922822	Vernon (1)	Poitiers Gibauderie (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	D	10	26/01/25	28922820	Savigny L'Evescault (1)	FC 3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	D	11	09/02/25	28922825	Bouresse/Queaux Moussac (1)	Savigny L'Evescault (1)	Arrêté municipal	02/03/25
D4	D	11	09/02/25	28922826	FC 3 Vallées 86 (3)	Fontaine le Comte (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	D	11	09/02/25	28922827	Nieuil L'Espoir (3)	Vernon (1)	Arrêté municipal	02/03/25
D4	D	12	16/02/25	28922830	Savigny L'Evescault (1)	Mignaloux Beauvoir (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	D	12	16/02/25	28922832	Vernon (1)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	E	11	09/02/25	28922913	Chatain (1)	Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	E	11	09/02/25	28922914	St Maurice Gençay (2)	Sommères St Romain (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	E	11	09/02/25	28922917	Rouillé (2)	AS Poitiers 86 (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	E	12	16/02/25	28922919	Valence en Poitou FC (1)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	F	8	17/11/24	28922988	Beaumont St Cyr (4)	Chasseneuil St Georges (3)	Coupe de France	02/03/25
D4	F	11	09/02/25	28923004	Beaumont St Cyr (4)	Biard (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D4	F	11	09/02/25	28923005	Chasseneuil St Georges (3)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D4	F	11	09/02/25	28960265	Boivre (2)	Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	A	10	26/01/25	28955998	St Léger de Montbrillais (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	A	10	26/01/25	28955995	Moncontour/Coussay (2)	Vendelogne (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	A	10	26/01/25	28955996	Beuxes (1)	Cernay St Genest (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	A	10	26/01/25	28955999	Sammarcolles (2)	Nord Vienne (3)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	A	11	09/02/25	28956000	Nord Vienne (3)	Moncontour/Coussay (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	A	11	09/02/25	28956003	Les Trois Moutiers (2)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	01/03/25
D5	A	12	16/02/25	28956006	St Léger de Montbrillais (2)	Cernay St Genest (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	A	12	16/02/25	28956008	Beuxes (1)	Nord Vienne (3)	Arrêté municipal	02/03/25
D5	A	12	16/02/25	28956009	Sammarcolles (2)	Moncontour/Coussay (2)	Arrêté municipal	02/03/25
D5	B	9	08/12/24	28956083	Leigné sur Usseau (2)	Antran (3)	Arrêté municipal	02/03/25
D5	B	10	26/01/25	28956085	Antran (3)	La Pallu (3)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	B	11	09/02/25	28956093	Leigné sur Usseau (2)	Dissay (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	B	11	09/02/25	29167201	Colombiers (2)	Antran (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	C	2	22/09/24	28956137	Dissay (3)	Vicq sur Gartempe (3)	Engagement tardif	23/02/25



D5	C	11	09/02/25	28956180	Coussay les Bois (3)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	C	11	09/02/25	28956182	Oyre Dangé (3)	Vicq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	C	11	09/02/25	28956183	Dissay (3)	Naintré (4)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	D	11	09/02/25	28956272	St Savin St Germain (3)	Villeneuve (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	E	11	09/02/25	28956362	Quinçay (2)	Jaunay Marigny (3)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	E	11	09/02/25	28962431	Champigny (1)	Avanton (2)	Arrêté municipal	02/03/25
D5	E	11	09/02/25	28956363	Croutelle/Fontaine (1)	Poitiers ASAC (2)	Non joué, terrain impraticable	23/02/25
D5	E	12	16/02/25	28962433	Jaunay Marigny (3)	Poitiers CEP (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	E	12	16/02/25	28956369	Vendelogne (2)	Avanton (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	F	5	20/10/24	28956422	Valdivienne (3)	Poitiers 3 Cités (3)	Arrêté municipal	02/03/25
D5	F	9	08/12/24	28956440	Valdivienne (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	F	10	26/01/25	28956449	Fleuré (3)	Lavoux Liniers (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	F	11	09/02/25	28956452	St Julien l'Ars/Savigny (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	02/03/25
D5	F	11	09/02/25	28956454	Smarves Iteuil/Mignaloux (4)	Fleuré (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	G	11	09/02/25	28956543	Vallée du Salleron (2)	Haims (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	G	11	09/02/25	28956544	Adriers (1)	La Chapelle Viviers (1)	Arrêté municipal	22/02/25
D5	H	10	26/01/25	28960356	Smarves Iteuil (3)	Rouillé (3)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	H	10	26/01/25	28960357	Coulombiers (1)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	23/02/25
D6	H	11	09/02/25	28960362	Rouillé (3)	Coulombiers (1)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	H	11	09/02/25	28960363	Nouaillé (4)	St Maurice Gençay (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D6	H	11	09/02/25	28960426	Brion St Secondin (3)	Smarves Iteuil (3)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	I	2	22/09/24	28956587	Availles/Pressac (1)	FC 3 Vallées 86 (5)	Engagement tardif	02/03/25
D5	I	5	20/10/24	28956602	FC 3 Vallées 86 (5)	Adriers (2)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	I	11	09/02/25	28956631	Valence en Poitou OC (2)	Adriers (2)	Arrêté municipal	09/03/25
D5	I	11	09/02/25	28956634	Sommières St Romain (2)	Brion St Secondin (2)	Arrêté municipal	23/02/25

En rouge les dates modifiées

Les dates "à définir" seront actualisées en fonction des résultats des rencontres de Coupes du 23/03/25.

Dates de rattrapage possibles: 02/03, 23/03 si pas en coupe, 20/04 si pas en coupe, 4/05, 11/05, jeudi 1/05 et jeudi 8/05

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS							
Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	4	19/01/25	30083005	St Maurice Gençay (1)	Chauvigny (3)	Arrêté municipal	01/03/25
Coupe Jolliet Rousseau	2	19/01/25	30079610	ASM (1)	Colombiers (1)	Arrêté municipal	02/03/25
Coupe Jolliet Rousseau	2	19/01/25	30079627	St Léger de Montbrillais (1)	Sammarcolles (1)	Arrêté municipal	02/03/25
Coupe Jolliet Rousseau	2	19/01/25	30079618	L'Envigne (1)	Coussay (1)	Arrêté municipal	22/02/25
Challenge des Réserves	4	19/01/25	30079786	Antran (2)	Beaumont St Cyr (4)	Arrêté municipal	22/02/25
Challenge Renaudie	3	19/01/25	30079897	Buxeuil (1)	Orches (1)	Arrêté municipal	23/02/25

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D3	C	8	16/11/24	28900390	Valdivienne (2)	Chasseneuil St Georges (2)	Match arrêté blessure	23/02/25
D5	E	10	26/01/25	28962430	Vendelogne (2)	Champigny (1)	Match arrêté terrain impraticable	23/02/25



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

Réunion du lundi 10 février 2025  
Procès-verbal n° 18

**Président** : M. Philippe BARRITAU  
**Présents** : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU  
MM. Frédéric TURBEAU et SAVIGNY Christian

\*\*\*\*\*

Le PV n°17 est adopté avec les modifications suivantes :

### FUTSAL

#### FORFAITS

##### U6/U7

##### A Vendevre

1e forfait de Mirebeau (prévenu). Amende de 5€ au club de Mirebeau  
1e forfait de Vicq sur Gartempe (prévenu). Amende de 5€ au club de Vicq sur Gartempe.

##### U8/U9

##### A Monts sur Guesnes

2e forfait de Vicq sur Gartempe (prévenu). Amende de 5€ au club de Vicq sur Gartempe

\*\*\*\*\*

Les matchs en retard sont à jouer au plus tard le samedi 8 mars, nous invitons les clubs à s'organiser pour avancer les matchs s'ils le souhaitent.

**La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.**

### DATES A RETENIR

#### Samedi 15 février :

Reprise des plateaux U11

#### Samedi 22 février :

Finales Futsal jeunes à Civaux

#### Samedi 5 avril :

Finale départementale du Festival Foot U13 Pitch

#### Samedi 17 mai :

Journée Nationale des Débutants

#### Samedi 24 mai :

Finales des Challenges jeunes U18, U15 et Dansac



**CHAMPIONNAT U15****FORFAIT****Match n°53079902 : GJ Montasèvres (2) – La Pallu/L'Envigne/Cernay (1) en D2 Poule D du 08/02/25**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (2) (sans déplacement de l'équipe de La Pallu/L'Envigne/Cernay (1))

Amende de 13€ au de GJ Montasèvres.

**CHAMPIONNAT U13****Match n° 53065296 : Gençay/Brion/Sommières/Aslonnes/Château (2) – Migné Auxances (3) en poule C du 08/02/25**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe Migné Auxances (3) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Migné Auxances

**FUTSAL****FORFAITS****Plateaux du 08/02/25****U6/U7****A Civaux**

3<sup>e</sup> forfait d'Adriers (prévenu). Amende de 5€ au club d'Adriers

2<sup>e</sup> forfait de Montmorillon 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ (2x5€) au club de Montmorillon

1<sup>e</sup> forfait de Nouaillé 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ (2x5€) au club de Nouaillé

1<sup>e</sup> forfait de GJ VVM Chauvigny 1 et 2 (non prévenu). Amende de 26€ (2x13€) au club de GJ VVM Chauvigny

1<sup>e</sup> forfait de Poitiers CEP 2 (non prévenu). Amende de 13€ au club de Poitiers CEP

1<sup>er</sup> forfait de Nieuil l'Espoir (prévenu). Amende de 5€ au club de Nieuil l'Espoir

**Au Trois Moutiers**

2<sup>e</sup> forfait de GJ Sud Haut Poitou (prévenu). Amende de 5€ au club de GJ Sud Haut Poitou

1<sup>e</sup> forfait de Nord Vienne (non prévenu). Amende de 13€ au club de Nord Vienne

**A Vendevre**

1<sup>e</sup> forfait de La Pallu 2 (prévenu). Amende de 5€ au club de La Pallu

2<sup>e</sup> forfait de Mirebeau (non prévenu). Amende de 13€ au club de Mirebeau

**A Thuré**

2<sup>e</sup> forfait de Vicq sur Gartempe (prévenu). Amende de 5€ au club de Vicq sur Gartempe

**A St Maurice**

1<sup>e</sup> forfait de GJ Foot Sud 86 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ (2x5€) au club de GJ Foot Sud 86

1<sup>e</sup> forfait de Valence en Poitou OC (prévenu). Amende de 5€ au club de Valence en Poitou OC

**U8/U9****A Lussac les Châteaux**

1<sup>e</sup> forfait de GJ Montasèvres 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ (2x5€) au club de GJ Montasèvres

**A Moncontour**

- 1<sup>er</sup> forfait de Vouneuil Béruges 2 (prévenu). Amende de 5€ au club de Vouneuil Béruges  
1<sup>er</sup> forfait de Cissé Avanton (prévenu). Amende de 13€ au club de Cissé  
2<sup>er</sup> forfait de GJ Sud Haut Poitou (prévenu). Amende de 5€ au club de GJ Sud Haut Poitou

**A Monts sur Guesnes**

- 2<sup>er</sup> forfait de Ouzilly (prévenu). Amende de 5€ au club de Ouzilly  
1<sup>er</sup> forfait de Jaunay Marigny (non prévenu). Amende de 13€ au club de Jaunay Marigny

**A Pressac**

- 2<sup>er</sup> forfait de Valence en Poitou OC 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ (2x5€) au club de Valence en Poitou OC  
1<sup>er</sup> forfait de Château Larcher (prévenu). Amende de 5€ au club de Château Larcher

**A St Julien L'ars**

- 1<sup>er</sup> forfait de St Savin (prévenu). Amende de 5€ au club de St Savin St Germain

**U11 Amicaux****A St Savin**

- 1<sup>er</sup> forfait de Vouneuil Béruges 2 (prévenu). Amende de 5€ au club de Vouneuil Béruges

**A Latillé**

- 1<sup>er</sup> forfait de Biard (prévenu). Amende de 5€ au club de Biard

**A Lussac les Châteaux**

- 1<sup>er</sup> forfait de La Pallu 2 (prévenu). Amende de 5€ au club de La Pallu 2

**A Moncontour**

- 1<sup>er</sup> forfait des 3 Moutiers (prévenu). Amende de 5€ au club des 3 Moutiers  
2<sup>er</sup> forfait de Ouzilly (prévenu). Amende de 5€ au club de Ouzilly  
1<sup>er</sup> forfait de GJ Antoigné Ingrandes (prévenu). Amende de 5€ au club de GJ Antoigné Ingrandes

**A Montmorillon**

- 1<sup>er</sup> forfait de St Benoit 2 (prévenu). Amende de 5€ au club de St Benoit  
1<sup>er</sup> forfait du Stade Poitevin 2 (non prévenu). Amende de 13€ au club du Stade Poitevin

**A Monts sur Guesnes**

- 1<sup>er</sup> forfait de Ent. Cissé Avanton (prévenu). Amende de 5€ au club de Cissé

**A Pressac**

- 1<sup>er</sup> forfait de Fontaine le comte (non prévenu). Amende de 13€ au club de Fontaine le comte  
2<sup>er</sup> forfait de Valence en Poitou OC (prévenu). Amende de 5€ au club de Valence en Poitou OC

**FMI MANQUANTE****Amende de 15€**

Match n° 53119022 : Migné Auxances (2) – GJ 3 Vallées 86 (1) du 01/02/25 en challenge U18 (2<sup>ème</sup> amende)

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : sur convocation  
Le Président, Philippe BARRITAU**



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

### Réunion du mardi 18 février 2025 Procès-verbal n° 19

**Président :** M. Philippe BARRITAUULT

**Présents :** Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU  
MM. Frédéric TURBEAU et SAVIGNY Christian

\*\*\*\*\*

Le PV n°18 est adopté sans modification

\*\*\*\*\*

Saison 2024-2025: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	D1	/	1	08/02/25	53064514	Jaunay Marigny (2)	Gj Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	22/02/25
U18/U17	D1	/	2	15/02/25	53064519	Gj Dissay Beaumont (1)	Gj VVM Chauvigny (3)	Arrêté municipal	08/03/25*
U18/U17	D1	/	2	15/02/25	53064520	Jaunay Marigny (2)	Poitiers CEP (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U18/U17	D1	/	2	15/02/25	53064521	Gj Foot Sud 86 (1)	Poitiers Baroc (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U18/U17	D2	/	1	08/02/25	53064488	Gj Dissay Beaumont (2)	Gj Sud Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	22/02/25
U18/U17	D2	/	2	15/02/25	53064491	Gj Val de Vonne (2)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U17/U16	D1	/	1	08/02/25	53064555	Jaunay Marigny (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U17/U16	D1	/	2	15/02/25	53064561	Jaunay Marigny (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Arrêté municipal	19/04/25
U17/U16	D2	A	1	08/02/25	53064596	Brion/St Maurice Gençay/Champagne/Sommières (1)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U17/U16	D2	B	1	08/02/25	53066698	Gj Avenir 86 (1)	Availlles/Bonneuil (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U15	D1	/	1	08/02/25	53064665	Mirebeau (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	22/02/25
U15	D1	/	2	15/02/25	53064670	Vivonne (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	à définir
U15	D1	/	2	15/02/25	53064671	Mirebeau (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	05/04/25
U15	D2	A	2	15/02/25	53064726	Jaunay Marigny (1)	Neuville (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U15	D2	B	1	08/02/25	53077314	ASM/Nord Vienne/Sammarçolles (2)	St Savin/Vicq (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U15	D2	B	1	08/02/25	53077316	Availlles/Bonneuil (1)	Gj Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	à définir
U15	D2	B	2	15/02/25	53077319	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	Availlles/Bonneuil (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U15	D2	D	1	08/02/25	53064831	Gj Dissay Beaumont (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U15	D2	D	2	15/02/25	53079903	Gj Sud Haut Poitou (1)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U15	D2	E	1	08/02/25	53064883	Gj Val de Vonne (2)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	22/02/25
U15	D2	E	1	08/02/25	53064884	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Gençay/Brion/Château Larcher (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U15	D2	E	2	15/02/25	53064886	Valence en Poitou OC (1)	Gj Val de Vonne (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U15	à 8	B	1	15/02/25	53182747	Gj 3 Vallées 86 (2)	Gj Foot Sud (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U13	D1	A	1	08/02/25	53064927	Gj Sud Haut Poitou (1)	Buerolles (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U13	D1	A	1	08/02/25	53064928	Gj Dissay Beaumont (2)	Neuville (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U13	D1	A	1	08/02/25	53064929	Gj Avenir 86 (1)	Châtelleraut SO (2)	Arrêté municipal	22/02/25
U13	D1	B	1	08/02/25	53064956	Nieul L'Espoir (1)	Gj Montasévrès (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U13	D2	B	1	08/02/25	53065041	Gj VVM Chauvigny (3)	St Savin/Vicq (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U13	D2	C	1	08/02/25	53065099	Châtelleraut Portugais (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	22/02/25
U13	D2	C	1	08/02/25	53065098	Jaunay Marigny (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U13	D2	C	2	15/02/25	53065103	Mirebeau (1)	Ozon (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U13	D3	A	1	08/02/25	53065213	Gj Avenir 86 (2)	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	Arrêté municipal	22/02/25
U13	D3	A	1	08/02/25	53066793	Sammarçolles/Nord Vienne/3Mouliers/St Léger (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	22/02/25
U13	D3	A	2	15/02/25	53065216	Sammarçolles/Nord Vienne/3Mouliers/St Léger (1)	Gj Avenir 86 (2)	Arrêté municipal	08/03/25*
U13	D3	B	2	15/02/25	53065243	Gj Dissay Beaumont (3)	Poitiers Stade (5)	Arrêté municipal	08/03/25*
U13	D3	C	1	08/02/25	53065298	Gj Dissay Beaumont (4)	Gj Val de Vonne (2)	Arrêté municipal	22/02/25
U13	D3	C	2	15/02/25	53065301	Vivonne (1)	Gj Dissay Beaumont (4)	Arrêté municipal	08/03/25*
U13	D3	E	1	08/02/25	53065353	Gj Sud Haut Poitou (2)	Ozon (3)	Arrêté municipal	22/02/25
U13	D3	E	1	08/02/25	53081516	ASM (1)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	22/02/25
U13	D3	E	2	15/02/25	53081520	Mirebeau (2)	Gj Sud Haut Poitou (2)	Arrêté municipal	08/03/25*



## SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15	/	1/4	1/02/25	53119052	Vivonne (1) / GJ Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	08/03/25*
U15	/	1/4	1/02/25	53119053	Mirebeau (1) / GJ VVM Chauvigny (3)	Arrêté municipal	08/03/25*
Challenge Dansac	A	3	1/02/25		Chasseneuil St Georges 1, Migné Auxances 2, Châtelleraut SO 2, GJ Sud Haut Poitou 3	Arrêté municipal	08/03/25*

\*Les matchs en retard sont à jouer au plus tard le samedi 8 mars, nous invitons les clubs à s'organiser pour avancer les matchs s'ils le souhaitent.

Les dates à définir seront définies suivant les résultats des matchs de challenges U15 du 8/03/25

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

## DATES A RETENIR

### Samedi 22 février :

Finales Futsal jeunes à Civaux

### Samedi 5 avril :

Finale départementale Festival Foot U13 Pitch

### Samedi 17 mai :

Journée Nationale des Débutants

### Samedi 24 mai :

Finales des Challenges jeunes U18, U15 et Dansac

## CHAMPIONNAT U18/U17

### FORFAITS

#### Match n°53064490 : GJ Sud Haut Poitou (1) – GJ Montasèvres (2) en D2 du 15/02/25

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe du GJ Montasèvres (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au GJ Montasèvres

#### Match n°53064493 : Poitiers ASAC (2) – Loudun (1) en D2 du 15/02/25

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Poitiers ASAC (2) (sans déplacement de Loudun (1))

Amende de 13€ au club de Poitiers ASAC

## CHALLENGE U18

#### Match n° 53119022 : Migné Auxances (2) – GJ 3 Vallées 86 (1) du 01/02/25

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande à recevoir avant le mardi 25 février 2025

- à l'arbitre officiel de la rencontre M. Hugo DE VOLDER :

- Le score de la rencontre.
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

- aux deux clubs

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom des joueurs et dirigeants sur le banc de touche)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

**Dossier en instance.**



## CHALLENGE DANSAC U13

### Plateau du 3<sup>ème</sup> tour Poule B du 01/02/2025

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n° 20 du 12/02/25) qui donne match perdu par pénalité (3 buts à 0 et – 1 point) à chaque rencontre disputée par l'équipe de Neuville (2) et Poitiers Stade (2) sur le plateau cité en rubrique.

## PLATEAUX U11/PHASE 3

### FORFAITS

#### Plateau du 15/02/25

##### Poule L plateau 1 : à Sèvres Anxaumont

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (3). Amende de 13€ au GJ Dissay Beaumont  
1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Cissé (2). Amende de 13€ au club de Cissé

##### Poule N plateau 2 : à Valdivienne

1<sup>er</sup> forfait des équipes de Valdivienne (1) et Valdivienne (2). Amende de 26€ (2x13€) au club de Valdivienne

## FUTSAL

### FORFAITS

#### Plateau du 15/02/25

### U6/U7

##### A Civaux

4<sup>e</sup> forfait d'Adriers (prévenu). Amende de 5€ au club d'Adriers  
1<sup>e</sup> forfait de Migné Auxances 1 et 2. Amende de 10€ au club de Migné Auxances

##### A Lussac les Châteaux

2<sup>e</sup> forfait de Chasseneuil St Georges 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ au club de Chasseneuil St Georges  
1<sup>e</sup> forfait Poitiers ASAC (non prévenu). Amende de 13€ au club de Poitiers ASAC

##### A Pressac

1<sup>e</sup> forfait de Mignaloux Beauvoir 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ au club de Mignaloux Beauvoir  
2<sup>e</sup> forfait de Nieuil L'Espoir (prévenu). Amende de 5€ au club de Nieuil L'Espoir  
2<sup>e</sup> forfait de Valence en Poitou OC (non prévenu). Amende de 13€ au club de Valence en Poitou OC

##### A Vendœuvre

1<sup>e</sup> forfait Cenon/Vouneuil (prévenu). Amende de 5€ au club de Cenon  
2<sup>e</sup> forfait de Mirebeau. Amende de 5€ au club de Mirebeau  
3<sup>e</sup> forfait de Ouzilly (prévenu). Amende de 5€ au club de Ouzilly  
3<sup>e</sup> forfait de Vicq sur Gartempe (prévenu). Amende de 5€ au club de Vicq sur Gartempe  
2<sup>e</sup> forfait de Ozon (non prévenu). Amende de 13€ au club de Ozon



**A St Maurice**

2<sup>e</sup> forfait de Cissé/Avanton 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ au club de Cissé  
1<sup>e</sup> forfait de St Maurice Gençay 1 et 2 (prévenu). Non amendé  
1<sup>e</sup> forfait de GJ Sud Haut Poitou 1 (prévenu). Non amendé  
1<sup>e</sup> forfait de Vouneuil Béruges 1 et 2 (prévenu). Non amendé

**Au Trois Moutiers**

2<sup>e</sup> forfait de Nord Vienne (prévenu). Amende de 5€ au club de Nord Vienne

**U8/U9****A Lussac les Châteaux**

2<sup>e</sup> forfait de Chasseneuil St Georges 2 (prévenu). Amende de 5€ au club de Chasseneuil St Georges  
1<sup>e</sup> forfait Vouneuil/Cenon (prévenu). Amende de 5€ au club de Vouneuil sur Vienne

**A Monts sur Guesnes**

2<sup>e</sup> forfait de Cissé/Avanton 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ au club de Cissé

**A Pressac**

1<sup>e</sup> forfait de Migné Auxances 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ au club de Migné Auxances  
1<sup>e</sup> forfait de Mignaloux Beauvoir 1 et 2 (prévenu). Amende de 10€ au club de Mignaloux Beauvoir  
1<sup>e</sup> forfait de Vivonne 1 (prévenu). Non amendé

**A St Julien l'Ars :**

1<sup>e</sup> forfait de GJ VVM Chauvigny (prévenu). Non amendé

**A Couhé :**

1<sup>e</sup> forfait de Valence en Poitou OC (prévenu). Non amendé  
1<sup>e</sup> forfait de Poitiers CEP 2 (prévenu). Non amendé  
1<sup>e</sup> forfait de GJ Sud Haut Poitou (prévenu). Non amendé

**A St Savin**

1<sup>e</sup> forfait de Saulgé. Amende de 5€ au club de Saulgé.  
1<sup>e</sup> forfait de Nieuil L'Espoir (non prévenu). Amende de 13€ au club de Nieuil L'Espoir  
1 forfait de GJ Montasèvres (non prévenu). Amende de 13€ au club de GJ Montasèvres

**U6/U10F****A Montmorillon**

2<sup>e</sup> forfait de GJ VVM Chauvigny (non prévenu). Amende de 13€ au club de GJ VVM Chauvigny  
1<sup>e</sup> forfait de Vouneuil Béruges (prévenu). Non amendé

**FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES****Amende de 15€**

Match n° 53119022 : Migné-Auxances (2) – GJ 3 Vallées 86 (1) du 01/02/25 en Challenge U18 (3<sup>ème</sup> amende)

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : sur convocation**  
**Le Président, Philippe BARRITAU**



## COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

### Réunion (par voie électronique) du mercredi 19 février 2025 Procès-verbal n° 21

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme Maryse MOREAU.  
MM. Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 20 (par voie électronique) du mercredi 12 février 2025 sans modification.

\*\*\*\*\*

### JOUEURS SUSPENDUS

#### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	FC 3 vallées 86	Poitiers 3 cités
Antran	Fleuré	Poitiers Asac
Archigny	Fontaine le Comte	Poitiers Baroc
Aslonnes	GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	GJ Foot Sud 86	Poitiers Gibauderie
Availles Limouzine	GJ Sud Haut Poitou	Rouillé
Avanton	GJ Val de Vonne	Savigné
Biard	GJ VVM Chauvigny	Smarves Iteuil
Bonneuil Matours	Lavoux – Liniers	St Benoît
Cenon / Vouneuil	Les Trois Moutiers	St Christophe
Cernay St Genest	Ligugé	St Julien l'Ars
Champagné St Hilaire	Loudun	St Léger de Montbrillais
Chasseneuil St Georges	Lusignan	St Savin St Germain
Chatain	Migné Auxances	St Saviol
Château Larcher	Mirebeau	Stade Poitevin
Châtelleraut Portugais	Moncutant	Thuré Besse
Chauvigny	Montamisé	Valdivienne
Cissé	Montmorillon	Vendelogne
Colombiers	Naintré	Vernon
Coulombiers	Neuville	Vicq sur Gartempe
Coussay les Bois	Nord Vienne	Vouillé
Dissay	Nouaillé Maupertuis	Vouneuil Béruges

\*\*\*\*\*



## OUVERTURE DE DOSSIER

### **Match n° 28922649 : Naintré (3) – Châtelleraut Réunionnais (1) en Départemental 4 poule B du 16/02/25**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

**Dossier en instance.**

## DOSSIER en INSTANCE

### **Match n° 53119022 : Migné-Auxances (2) – GJ 3 Vallées 86 (1) en Challenge U18 du 01/02/25**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

**Dossier en instance.**

## DOSSIERS CLASSÉS

### **Match n° 28956541 : Sillars (1) – Mazerolles Lussac (1) en Départemental 5 Poule G du 02/02/25 remis le 08/02/25**

Feuille de match informatisée reçue et contrôlée.

**Dossier classé.**

### **Match n° 28956632 : Blanzay (1) – FC 3 Vallées 86 (5) en Départemental 5 Poule I du 02/02/25 remis le 09/02/25**

Feuille de match informatisée reçue et contrôlée.

**Dossier classé.**

## DÉPARTEMENTAL 1

### **Match n° 28899582 : Antran (1) – Neuville (2) du 08/02/25 à 19h**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 20 du 12/02/25

Courriel de réserve du club de Neuville (10/02/25 à 22h20)

Réserve sur l'homologation du terrain et les installations du Stade Claude Charlot 1

Réserve non mentionnée sur la feuille de match.

La Commission a reçu les rapports de deux des trois arbitres de la rencontre : MM. Anfane BACO et Peter John ELLIS.

Considérant le rapport de l'arbitre M. Anfane BACO qui donne l'information d'une demande de réserve, sans précision de motif, à 18h30.

Considérant l'article 143 des Règlements Généraux de la FFF qui renvoient à l'article 23.D.2 des Règlements Généraux de la LFN-A qui précise qu'une réserve sur les installations doit être formulée 45 minutes avant le début de la rencontre.

**Par ces motifs, dit la réserve irrecevable, et confirme le résultat acquis sur le terrain (2 à 1 en faveur d'Antran (1)).**

Les droits de réclamation (soit 42 €) seront débités au club de Neuville.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

**DÉPARTEMENTAL 5****Match n° 28956094 : Ingrandes (2) – Orches (1) en Départemental 5 Poule B du 02/02/25 remis le 09/02/25****Évocation.**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 20 du 12/02/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe d'Orches (1) d'un joueur (licence n° 2547886609) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club d'Orches a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 10 du 30/10/24) pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 28/10/24 et que l'équipe d'Orches (1) évoluant en Départemental 5 poule B n'a effectivement joué que trois (3) matchs depuis cette date : le 24/11/24 en Coupe Jolliet-Rousseau et les 08/12/24 et 26/01/25 en championnat (mais exempt le 10/11/24 et forfait le 17/11/24).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (4-0, -1 point) à l'équipe d'Orches (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Ingrandes (2) (4-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club d'Orches.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

**Match n° 28956097 : St Christophe (2) – La Pallu (3) en Départemental 5 Poule B du 16/02/25**

Courriel de réclamation du club de La Pallu (17/02/25 à 18h06)

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de St Christophe avec copie de la lettre de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 26 février 2025**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 28956451 : Poitiers 3 cités (3) – FC 3 Vallées 86 (4) en poule F du 02/02/25 remis le 09/02/25****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 20 du 12/02/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (3) d'un joueur (licence n° 9604795646) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 21 du 23/01/25) pour un (1) match de suspension à compter du 20/01/25 et que l'équipe de Poitiers 3 cités (3) évoluant en Départemental 5 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat (forfait le 26/01/25).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (6-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers 3 cités (3) pour en donner le gain à l'équipe de FC 3 Vallées 86 (4) (6-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

**Match n° 28956636 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – Sommières St Romain (2) en poule I du 15/02/25**

Courriel du club de Sommières St Romain (17/02/25 à 09h37) signalant une erreur dans l'inscription d'un joueur à savoir que c'est le joueur Ibrahim SYLLA (9604313112) qui a participé à la rencontre et non le joueur Amara SYLLA (2548002755).

Considérant qu'aucun de ces joueurs n'était en état de suspension au jour du match.

La Commission va faire modifier la feuille de match par le secrétariat du District.

**Dossier classé.**

**U 16 / U 17****Match n° 53064558 : GJ Espoir Sud Poitiers (2) – Buxerolles (2) en Départemental 1 du 08/02/25**  
**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 20 du 12/02/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Buxerolles (2) d'un joueur (licence n° 2547303200) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Buxerolles a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline (PV du 12/12/24) pour un (1) match de suspension suite à l'exclusion au cours de la rencontre de l'équipe des U17 R2 poule A du 07/12/24 et que l'équipe de Buxerolles (2) évoluant en U16 / U17 Départemental 1 n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Buxerolles (2) pour en donner le gain à l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (2) (3-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Buxerolles.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

**Dossier classé.**

**Match n° 53066700 : Naintré (1) – Mirebeau (1) en Départemental 2 Poule B du 08/02/25****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 20 du 12/02/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Naintré (1) d'un joueur (licence n° 9602298810) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Naintré a été informé et a formulé ses observations par courriel du responsable de la catégorie (du 17/02/25 à 17h17).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 18 du 19/12/24) pour un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 23/12/24 et que l'équipe de Naintré (1) évoluant en U16 / U17 Départemental 2 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Naintré (1) pour en donner le gain à l'équipe de Mirebeau (1) (3-0, 3 points).**

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Naintré.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

**Dossier classé.**





Réclamation du club de Mirebeau (10/02/25 à 07h50).

Courriel avec photos de la feuille de match avant et après la rencontre.

Considérant que la feuille de match initiale dont la photo a été fournie par le club de Mirebeau, correspond à la feuille de match transmise à la fin de la rencontre, par le club de Naintré, pour le nom des joueurs et les numéros de licences, seuls l'ordre d'inscription et un prénom ont été modifiés.

La Commission demande au club de Naintré d'apporter plus de vigilance au moment de l'élaboration de la feuille de match et de ne pas la transformer, même si c'est pour la rendre plus lisible.

L'utilisation de la feuille de match informatisée aurait pu empêcher cette réclamation.

La rencontre ayant déjà été donnée **perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Naintré (1)**, la Commission n'appliquera pas de sanction supplémentaire.

**Dossier classé.**

## COUPE ANDRE TASSIN

**Match n° 30079823 : Naintré (1) – Ligugé (1) du 04/02/25**

**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 20 du 12/02/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Naintré (1) d'un joueur (licence n° 1122466202) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Naintré a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline (PV du 30/01/25) pour un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 03/02/25 et que l'équipe de Naintré (1) évoluant en Régional 3 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Naintré (1) pour en donner le gain à l'équipe de Ligugé (1) (3-0).**

L'équipe de Ligugé (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Naintré.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

## DIVERS

**Courriels des clubs de : Beaumont St Cyr, Chasseneuil St Georges, Colombiers, St Christophe, Vendelogne :**

Réponses par courriel.

## RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28922831 : Sèvres Anxaumont (2) – Poitiers Gibauderie (2) en Départemental 4 poule D du 16/02/25.

- Match n° 28922918 : Rouillé (2) – Usson L'Isle (2) en Départemental 4 poule E du 16/02/25.

- Match n° 29235117 : Poitiers Stade (2) – La Chapelle Bâton (1) en Championnat Féminin Départemental 2 du 16/02/25.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**Maryse MOREAU.**



# COMMISSION DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Réunion du lundi 13 janvier 2025  
Procès-verbal n° 5

**Président** : M. CANTET Dominique.

**Présents** : Mme LAGRANGE Marie-Hélène, MM. ARTUS Dominique, FRAUDEAU Daniel, GALLAIS Raymond, GIRAUD Dominique, NICOLAS Jean-Marie, PETONNET Bernard, RIVIERE Patrick.

**Excusés** : Mme STOURY Nadia, M. BERNARDEAU Rémi.

## FUTSAL

Les membres de la Commission sont sollicités pour participer au bon déroulement des compétitions de Futsal au plan départemental. Le District a lancé une double participation possible des membres de la Commission :

- Pour la rencontre internationale Futsal France-KOSOVO du mardi 24 février 2025, soit pour aider, soit pour simplement assister à la rencontre.
- Pour les matchs de Futsal départemental. Un double questionnement se fait jour parmi les membres de la Commission : pour quel(s) rôle(s) sachant que la très grande majorité des membres méconnaît l'activité, et comment intervenir quand le gymnase est dépourvu de tribunes, matin, et ou après-midi ?
- Notre Président, Dominique Cantet, est mandaté pour obtenir le maximum d'informations sur la pratique du Futsal, mais aussi pour éclaircir ce qui est attendu de notre engagement à aider à l'organisation des rencontres.

## CHALLENGE FÉMININ

Pour mémoire, suite à la réunion organisée entre les 2 départements du 86 et du 79, les discussions ont abouti à une reproduction du fonctionnement en place dans le 86, Challenge Respect et Prévention pour les rencontres avec arbitre, Challenge Respect et Convivialité pour les autres équipes.

Des modifications du règlement sont envisagées. Le règlement pour la D1F s'inspire de celui qui existe depuis de longues années pour les seniors masculins de la D1 à la D4. Il a été élaboré en collaboration avec le District des Deux-Sèvres. Rappelons aussi que les autres divisions féminines, D2 à 11 et D3 à 8 pourront aussi participer à un Challenge, rappelant celui de la D5 chez les Seniors masculins.

### CLASSEMENTS :

Le classement intermédiaire à l'issue des rencontres « aller » de la phase championnat de D1 féminine à 11, récompensera pour la toute première fois 2 équipes, arrivant exæquos.

Ce sont les équipes de Ligugé et Dissay, du département 86 qui se verront remettre 3 ballons lors d'une cérémonie dans chaque club respectif. Les responsables de la Commission Respect et Prévention prendront contact avec les clubs pour convenir d'un moment, en présence bien évidemment des joueuses, du staff, des dirigeants, voire d'un représentant de la Mairie.

Félicitations à ces 2 équipes qui n'ont reçu aucun carton lors de cette phase « aller » du championnat.

Ce Challenge récompensera les 2 premières au classement final. Détail du règlement sur le site du District, rubrique « Documents Généraux » pour notre Commission.



## PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES POUR LES BÂCHES

Pour rappel, les terrains de football de la Vienne vont être dotés, peut-être fin février 2025, d'une BACHE invitant au RESPECT, sur et en dehors du terrain de football.

Les membres de la Commission Respect et Prévention, de concert avec les Commissions qui voudront participer, souhaitent être acteurs de la diffusion des Bâches. Nous proposons ainsi de conduire une réflexion relative aux stratégies d'emplacement des dites Bâches, sachant que ce sont les clubs qui choisiront, in fine, l'endroit qui leur paraît le plus opportun.

Pour assurer le lancement de cette action sur les bâches, la Commission Respect et Prévention propose de se réunir lorsque les bâches seront à la disposition du District, pour prendre une photo, et assurer ainsi la promotion de cette « belle » action, par une large diffusion sur tous les supports de communication disponibles (journal, réseaux sociaux etc...)

La réunion se termine par un repas partagé.

**Prochaine réunion le lundi 3 mars à 17h30.**

Le secrétaire, Dominique ARTUS



# Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

## Gestion des équipements - Saison 2024 / 2025

Réunion du lundi 18 février 2025  
Procès-verbal n° 03

**Président** : MALBRAND Guy

**Présents** : MM. Patrice HERAULT, Gilles RAVEAU, Alain LAVERGNE, Éric PAIN, Jacky CHAUVIN

**Excusé** : Laurent GERMANAUD

**Assiste** : M. Cyril PATENOTTE, Energies Vienne chargé de la transition énergétique stade

### L'APPROBATION du PV 2 du 10/12/2024

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

#### **RAPPEL IMPORTANT :**

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)
- **VERIFICATION OBLIGATOIRE DES FIXATIONS DES FILETS SUR LES MONTANTS DE BUTS**

**En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause**

\*\*\*\*\*

**Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021**

**Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)**

### LISTING DES MEMBRES POUR LA LIGUE

**Président** : MALBRAND Guy – 12 rue Ismaël Bouilliau 86200 Loudun – 0615398701 – [guymalbrand@sfr.fr](mailto:guymalbrand@sfr.fr)

**Vice-Président** : HERAULT Patrice – 11 route de la Roche - 86270 Coussay les Bois - 0631861938 – [heraultpatrice@wanadoo.fr](mailto:heraultpatrice@wanadoo.fr)

**Membre** : RAVEAU Gilles – 1 Cité de la Métairie – 86600 Coulombiers – 0675686761 – [gilles.raveau@wanadoo.fr](mailto:gilles.raveau@wanadoo.fr)

**Membre** : LAVERGNE ALAIN – 80 rue de la Papeterie – 86500 Saulgé – 0787966137 – [lavergne.christal@orange.fr](mailto:lavergne.christal@orange.fr)

**Membre** : GERMANAUD Laurent – 9 Résidence des 4 vents – 86320 Persac  
[laurent\\_germanaud@orange.fr](mailto:laurent_germanaud@orange.fr)

**Membre** : PAIN Eric  
[eric.pain86@gmail.com](mailto:eric.pain86@gmail.com)

**Membre** : CHAUVIN Jacky  
[Jacky-chauvin@orange.fr](mailto:Jacky-chauvin@orange.fr)



## INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE - GYMNASES

### 1.1 DEMANDE DE CLASSEMENT

#### MONTS SUR GUESNES – SALLE MULTISPORTS – NNI 861679901

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en Futsal 4 du 10/01/2025

- ✓ Rapport de visite du 10/01/2025 de M. Malbrand
- ✓ PV de sécurité sans contenance du 21/11/2019

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 et transmet à la CRTIS**

#### INGRANDES – HALLE DES SPORTS – NNI 861119901

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en Futsal 4 du 20/01/2025

- ✓ Rapport de visite du 10/01/2025 de M. Hérault
- ✓ PV de sécurité sans contenance du 21/11/2019

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 et transmet à la CRTIS**

#### LATILLE – GYMNASE – NNI 861219901

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en Futsal 4 du 16/01/2025

- ✓ Visite du 13/01/2025 de M. Hérault
- ✓ PV de sécurité et AOP du 17/12/2019 pour 140 places assises et 59 debout

**La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 et transmet à la CRTIS**

## CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

### 6.1 CLASSEMENT INITIAL

#### INGRANDES – HALLE DES SPORTS – NNI 861119901

Cet éclairage n'est pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/01/2025

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 10/01/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 347 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,63
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,82

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 (4 ans) et transmet à la CRTIS**

#### LATILLE – GYMNASE – NNI 861219901

Cet éclairage n'est pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/01/2025

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 13/01/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 312 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,65
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,78

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 (4 ans) et transmet à la CRTIS**



**VOUNEUIL SOUS BIARD – STADE MUNICIPAL – NNI 862970101**

Cet éclairage est une création (APE du 28/08/2024 sur la base d'un 105 x 68 après travaux)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 de la Communauté de Grand Poitiers et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2025

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par MM. Chauvin et Raveau en date du 11/02/2025

Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,58

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,76

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS**

**6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT****CHATELLERAULT – STADE DE LA MONTEE ROUGE – NNI 860660101**

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 30/01/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2025

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 14/01/2025

Type de source : IM

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 293 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,51

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,68

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (2 ans) et transmet à la CRTIS**

**SAINT SAVIN – STADE FRANCOIS PRAT – NNI 862460101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 01/02/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/02/2025

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Lavergne en date du 07/02/2025

Type de source : IM

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 164 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,47

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,79

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans) et transmet à la CRTIS**

**POITIERS – STADE PAUL REBEILLEAU – NNI 861940401**

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 09/01/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/01/2025

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par MM. Pain et Chauvin en date du 12/02/2025

Type de source : IM

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 363 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,57

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,70

**La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (1 ans) et transmet à la CRTIS**

**ECLAIRAGE « ACTION VIENNE ENERGIES » ou à discuter avec eux****COULOMBIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860830101**

L'éclairage de cette installation n'est pas référencé sur Stadium

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/12/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Raveau en date du 18/12/2024  
Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 112 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,28

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,54

**La CDTIS propose de référencer l'éclairage de cette installation en niveau LED**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra s'y dérouler**

**JAUNAY MARIGNY – COMPLEXE ALAIN DUPLÉIX – NNI 861460102**

L'éclairage de cette installation n'est pas référencé sur Stadium

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/11/2024

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 12/11/2024  
Type de source : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 37 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,11

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0,35

**La CDTIS propose de référencer l'éclairage de cette installation en niveau LED**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra s'y dérouler**

**APE****CHATEAU LARCHER – STADE MUNICIPAL – NNI 860650102**

Cet éclairage est une rénovation en LED (Non référencé sur Stadium)

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10/12/2024 pour un éclairage LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Devis du 09/12/2024
- ✓ Une étude photométrique pour LED en date du 16/12/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 103 x 60 m
- Implantation : 1 coté - 2 mâts (18m LB et 4m LT) – **remplacement des mâts de 6 à 2)**
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (2 par mât)
- Projecteur Briteline Gen 3 5470
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 61
- Température de couleur (k) : non fourni
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 78
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,49
- U1h calculé (Mini / Max) : 0,26

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED. Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information**

**Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement**

**Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler**

**SILLARS – STADE MUNICIPAL – NNI 862620101**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 15/05/2025

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 03/02/2025 pour un éclairage E6 passant en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Une étude photométrique Schröder pour E6 LED en date du 23/01/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 16m50 LB et 7m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- Projecteur Briteline GEN 2 5470
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 164
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,79
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes**

**NOUILLE MAUPERTUIS – STADE DE LA LEZINIÈRE – NNI 861800101**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 30/08/2025

**La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 06/02/2025 pour un éclairage E6, passage en LED, ainsi que des documents transmis :**

- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 19/12/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – LT : 17m et LT : 9m
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- Projecteur Briteline Gen2 648
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 185
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,68
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,85
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable conforme pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes**

**NOUILLE MAUPERTUIS – STADE DE LA LEZINIÈRE 2 – NNI 861800102**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 06/02/2025 pour un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Une étude photométrique pour LED en date du 20/12/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 98 x 64
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts – LT : 5m
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs
- Projecteur Briteline Gen2 648
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 49
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 97
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,85
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,91

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La CDTIS propose un avis préalable conforme pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes**

<b>DIVERS</b>
---------------

**MONTAMISE – STADE DU BOURG – NNI 861630201**

- ✓ Mis en sommeil au 31/01/2025 – pris note **et transmet à la CRTIS**

**ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT – NNI 860070101**

- ✓ Les travaux demandés ont été réalisés suite au rapport de visite de Mr Hérault du 18/11/2024 – **transmis à la CRTIS**
- ✓ Le classement T4 a été rétabli en Décembre 2024
- ✓ **Pour rappel**, ce n'était pas une non-conformité majeure vis-à-vis des règlements 2021

**Remerciements**

\*\*\*\*\*

**PROCHAINE REUNION : sur convocation**

**Le Président : Guy Malbrand**



## INFORMATIONS DIVERSES

### SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE Collège George SAND Châtelleraut



#### ⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 09 AVRIL 2025  
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

#### ⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 16 AVRIL 2025  
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

#### ⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 07 MAI 2025  
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

#### ⚽ INSCRIPTION ⚽

Les dossiers de candidature sont à retirer au :  
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc  
86100 CHATELLERAULT  
ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatelleraut>

Tél : 05.49.21.15.97





Section sportive: 6<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>

Capacité d'accueil : 24 élèves sur  
les 4 niveaux



Collège Pierre de Ronsard  
50, rue de la Jambe à l'Âne  
86000 POITIERS  
☎ 05 49 44 66 05  
Mél : ce.0860723u@ac-poitiers.fr  
Site : <http://ronsard-poitiers.fr>



SECTION SPORTIVE

Football féminin

Collège Pierre de Ronsard



POITIERS



**Entraînements intégrés à l'emploi du temps :**

- 2 séances – lundi et jeudi
- avec un(e) éducateur(trice) sportive diplômé(e) d'Etat
- un professeur coordonnateur de la section

**EPREUVES DE SELECTION**

**Mercredi 14 mai 2025 13h15 à 15h30**

**Inscription avant le 14 avril 2025**



**Objectifs :**

- S'épanouir par le biais d'une pratique sportive.
- S'intégrer à une pratique collective.
- Acquérir une formation sportive : pratique, arbitrage, gestion d'une équipe, éducation à la santé.
- Renforcer son autonomie.
- Faciliter sa scolarité en se sentant bien.
- Rester en bonne santé par le biais d'une pratique sportive régulière.
- Développer l'esprit associatif.





<div style="text-align: center;">  <p>collège Pierre de Ronsard</p>  <p>académie Poitiers</p>    </div> <p><b>Le Principal</b></p> <p>Tél : 05 49 44 66 05</p> <p>Mél : ce.0860723u@ac-poitiers.fr</p> <p>Site : <a href="http://ronsard-poitiers.fr">http://ronsard-poitiers.fr</a></p> <p><b>50, rue de la Jambe à l'Âne 86000 Poitiers</b></p>	<div style="text-align: center;"> <h2>SECTION SPORTIVE FOOTBALL FEMININ</h2>  <h3>ÉPREUVES DE SELECTION</h3> <p>- Date des épreuves sportives obligatoires : <b>le mercredi 14 mai 2025, de 13h30 à 15h30, au Gymnase Grand Maison (derrière le collège).</b>  <b>Se présenter 10 minutes avant.</b></p> <p><b>Se présenter obligatoirement en tenue de sport + crampons et chaussures d'intérieur</b></p> <p>- la motivation sera ce jour-là exprimée oralement au professeur.</p> <p>Le coupon d'inscription aux sélections, ci-dessous, est à compléter et à adresser au collège, par courrier <b>au plus tard pour le lundi 14 avril 2025.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PIECES A JOINDRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La copie du livret scolaire du premier trimestre de CM2 ou les 2 derniers bulletins de notes pour les 6<sup>ème</sup>, 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup></li> <li>• 1 photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription</li> <li>• 1 enveloppe format 33 X 26 libellée à votre adresse postale</li> </ul> </div>
--	--

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

**Coupon à renvoyer au secrétariat du collège pour le lundi 14 avril 2025**

**CE COURRIER TIENT LIEU DE CONVOCATION**

<p>Je soussigné(e) M .....</p> <p><b>Responsable légal(e) 1</b> de (nom et prénom de l'élève)          .....          demeurant : .....          .....          Téléphone : .....Mail :</p> <p>demande l'inscription de ma fille à la section sportive foot féminin et m'engage à ce qu'elle participe aux épreuves sportives de sélection, en tenue de sport le mercredi 14 mai 2025 de 13h30 à 15h30 .</p> <p>Fait à..... le .....</p> <p>signature</p>	<p>Je soussigné(e) M .....</p> <p><b>Responsable légal(e) 2</b> de - (nom et prénom de l'élève)          .....          demeurant : .....          .....          Téléphone : .....Mail :</p> <p>demande l'inscription de ma fille à la section sportive foot féminin et m'engage à ce qu'elle participe aux épreuves sportives de sélection, en tenue de sport le mercredi 14 mai 2025 de 13h30 à 15h30.</p> <p>Fait à..... le .....</p> <p>signature</p>
---	--

<p><b><u>Renseignements sur l'élève:</u></b></p> <p>Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....</p> <p><b>Elève actuellement scolarisé en CM2 :</b> ..... <b>Elève actuellement scolarisé en 6<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> :</b> .....</p> <p>Ecole fréquentée, lieu : ..... Collège fréquenté, lieu : .....</p> <p>Affiliation à un club de football : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si oui, lequel : .....</p> <p><b>Je m'engage à participer aux épreuves sportives le 14 mai 2025 de 13h30 à 15h30</b></p> <p><b><u>Je serai présente en tenue de sport + chaussures d'intérieur</u></b></p> <p>Poitiers, le ..... Signature de l'élève</p>		<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <p>Coller photo</p> </div>
--	--	---



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

# Stage Détection/Sélection U13 Garçons



## CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

### Processus de Détection :

- Les 26 et 27/08 : 2 rassemblements géographiques (environ 90/100 joueurs convoqués)
- Le 25/10 : stage (environ 45/50 joueurs convoqués)
- Le 22/01 : stage (environ 25/35 joueurs convoqués)
- Le 12/02 : Stage (environ 25 joueurs convoqués)
- Le 24/02 : Opposition U14 R2 (environ 15 joueurs convoqués)
- Les 6 et 7/03 : Sélection de la Vienne – Tournoi Interdistricts (foot à 11 à Floirac (33))

## LUNDI 24 FEVRIER 2025

## à NEUVILLE-de-POITOU

(terrain Serge Delhumeau – synthétique – 86170)

**(rendez-vous à 14H – Coup d'envoi à 15h - fin prévue vers 17h)**

**Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :**  
**- de son équipement complet de footballeur**  
**- d'une gourde**

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation LFNA, Tony RICHARD, Conseiller Technique DAP et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.

### Liste des 16 joueurs (dont 2 Gardiens de But) convoqués :

- G.J ESPOIR SUD POITIERS : HECKLY Ruben, LAURET Gabin, TAUPIN Kylian
- G.J VAL de VONNE : BRACONNIER Sorel
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : AUZANNET Myron, PERROT Noé, KOULIBALY Fallilou
- MONTMORILLON : RUFFIN Hugo
- POITIERS ASAC : NGBOPOLO KOLENA Kévin
- STADE POITEVIN F.C : MAHAMAT Erwan, RAYNAUD Lucas, ROY Aronne, RAOUI Hatim, MALE Aly, LAAFIR Kaïs, TOURE Ismaël

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94  
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86

Saison 2024-2025

# Stage DETECTION / SELECTION U13 FILLES



## CONVOCAION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses nées en 2012.

### Processus de Détection :

- Le 28/08 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 22/10 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 04/12 : stage (environ 25 joueuses convoquées)
- Le 11/12 : stage (environ 25 joueuses convoquées)
- Le 29/01 : stage (environ 20/25 joueuses convoquées) – Oppositions contre les U13G du club de l'USMA
- Le 26/02 : stage (environ 15 joueuses convoquées)
- Les 03 et 04/03 : Tournoi Interdistricts LFNA à CENON (33)

## MERCREDI 26 FEVRIER 2025 à BUXEROLLES

au complexe sportif André Messy (terrain synthétique – 86180)  
(rendez-vous à 13H45 - fin prévu vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)
- d'une gourde

### Liste des joueuses convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN F. C.
2	HADDAN	RIME	A.S PORTUGAIS CHATELLERAULT
3	JEGOU	ALICE	ESP. ST BENOIT
4	HAMELIN	NINON	U.S VOUILLE
5	COUSSIT	MAELYS	U.ET.S. MONTMORILLON
6	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
7	VANCOILLIE	ANAIS	F.C. ROUILLE
8	RENAUD	JUSTINE	AS VALDIVIENNE
9	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN F. C.
10	EMERIAULT	LIA	ET.S. CHÂTEAU-LARCHER
11	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN F. C.
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O. CHATELLERAULT
13	LAFORGE	APOLLINE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
14	CHAUSSEPIED	ANNA	CHASSENEUIL ST GEORGES F.C

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94 (Anthony ALLOUIS – CTD PPF/Formation 86).



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

# AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

---

demeurant à :

---

---

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**  
(Rayer les mentions inutiles)

**Autorise** (Nom et Prénom de la joueuse) :

---

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
  
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

---

Le :

---

Signature :

---

**ATTENTION :**

**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

**DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL**  
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –  
Mail : [DISTRICT@FOOT86.FFF.FR](mailto:DISTRICT@FOOT86.FFF.FR) – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>





# MINI JEU

**Retrouve le joueur grâce à son parcours professionnel**



## RÉPONSES DU VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

**Retrouve le joueur grâce à son parcours professionnel**

